

## DEMANDE D'ACCES A LA MINEURE SANTE

### ETUDIANTS INSCRITS EN 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> ANNEE DE LICENCE A L'UVSQ

***Un étudiant non inscrit à la mineure santé avant le 15 octobre 2021 ne pourra pas candidater à l'accès aux études de santé pour l'année universitaire 2021-2022***

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

N° d'étudiant : \_\_\_\_\_

Formation universitaire en 2021-2022 :  L2  L3

Intitulé de la formation : \_\_\_\_\_

Adresse mail@ : \_\_\_\_\_ N° de téléphone ☎ : \_\_\_\_\_

- J'ai déjà candidaté à l'accès aux études de santé en :

PASS,  PACES  L1 LAS ou  L2

-  Je n'ai jamais candidaté à l'accès aux études de santé

#### Je joins :

le relevé de notes du baccalauréat et tous les relevés de notes des années post-bac.

#### Pour pouvoir candidater à l'accès aux études de santé, je devrais :

- Remplir un formulaire de candidature et le retourner avant le 18 février 2022
- Procéder à mes choix de filières (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) en ligne en mars 2022

**A REMPLIR ET A RETOURNER AVEC LES PIECES JUSTIFICATIVES AVANT LE 15 OCTOBRE 2021  
par mail à : [infos.pass.svs@uvsq.fr](mailto:infos.pass.svs@uvsq.fr)**

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature